

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 56 (1915), p. 145-151

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1915__56__145_0

© Société de statistique de Paris, 1915, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5 — MAI 1915

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 1915

SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 1915.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES. — NÉCROLOGIE.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY SUR LES « RESSOURCES FINANCIÈRES DES BELLIGÉRANTS ».

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 1915

La séance est ouverte à 17^h 45, sous la présidence de M. Maurice BELLOM, président, qui met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 1915 inséré dans le journal de la Société du mois d'avril 1915. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES — NÉCROLOGIE

Sur la proposition de M. le PRÉSIDENT, la Société nomme *membre titulaire* M. RAZOUS, ancien inspecteur du travail, lauréat de l'Institut, membre de l'Institut des Actuaire français, commissaire contrôleur des assurances au ministère du Travail.

M. le Président présente la candidature au titre de membre titulaire de : M. L. DUVILLER, chef du bureau des pensions au ministère des Finances, demeurant à Paris, 135, rue Blomet; cette candidature, dont M. le Président se félicite d'avoir pris l'initiative d'accord avec M. BARRIOL, est appuyée également par MM. PAYELLE et DELATOUR.

M. GIRAUD, secrétaire de la Chambre de Commerce russe de Paris, demeurant à Paris, 94, rue de Miromesnil; M. Giraud, qui est membre de la Société d'Économie politique, a récemment publié une fort intéressante statistique du commerce russe. Sa candidature est présentée par MM. Raphaël-Georges LÉVY et BARRIOL.

M. Maurice BELLOM, président, fait connaître à la Société qu'il a la douleur de lui annoncer le décès de M. Léon PHILIPPE, un de nos plus anciens confrères, entré à la Société en 1872 sous le patronage d'Émile LEVASSEUR et de Michel CHEVALIER.

« Il avait exercé, ajoute M. le Président, les plus hautes fonctions techniques et administratives en qualité d'inspecteur général des Ponts et Chaussées et de directeur de l'Hydraulique agricole au ministère de l'Agriculture; il apportait donc dans les sociétés savantes le fruit d'une compétence indiscutable et d'une science économique puisée aux meilleures sources : la rareté de ses publications résultait de la conscience, avec laquelle il s'attachait à présenter les moindres observations aux séances des compagnies dont il était membre. Ceux qui ont eu la bonne fortune de recueillir les enseignements de son expérience ont pu constater qu'il témoignait à ses jeunes camarades une bienveillance dont ils conserveront pour sa mémoire le plus reconnaissant souvenir.

« M. Lionel MARIE, ancien chef des Services administratifs de la Compagnie du chemin de fer du Nord, qui faisait partie de la Société depuis 1903, est également décédé au mois de septembre 1914. M. GIRARD rappellera dans une notice qui paraîtra à l'un de nos prochains bulletins les services rendus par notre éminent collègue.

« Enfin, M. HENNION, ancien préfet de police, vient de succomber au mal dont les atteintes l'avaient obligé à la plus cruelle des retraites dès le début de la guerre : cette décision, dont son patriotisme avait dû subir la plus pénible des meurtrissures, est, hélas ! justifiée par le douloureux événement dont vous avez reçu, avant même cette séance, le triste message. »

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la correspondance. Il annonce qu'il a reçu de notre collègue, M. BARTHE Y BARTHE, avec une aimable carte d'envoi, quelques exemplaires des tracts dont il a été question à la précédente séance, destinés à répondre aux mensonges publiés en Espagne par les Allemands. Ces tracts sont intitulés : *Violacion de reglas del derecho de gentes y de las leyes y costumbres de la guerra por las tropas alemanas en Belgica.*

Notre sympathique collègue, M. Arthur J. COOK, fait parvenir à la Société un rapport sur les valeurs mobilières du Royaume-Uni.

Notre nouveau collègue, M. Luigi AMOROSO, professeur de mathématiques financières à l'Institut supérieur de commerce de Bari, adresse de Florence, où il est actuellement mobilisé, une lettre de remerciements pour sa nomination.

Parmi les ouvrages reçus, M. le Secrétaire général signale une fort intéressante brochure de M. D'EICHTHAL sur les évaluations du coût de la guerre; dans cette étude, qui a paru dans la *Revue des Sciences politiques*, notre savant collègue développe des idées générales sur les méthodes à employer pour tenter des évaluations.

La Société a reçu en outre :

L'Annuaire du Canada de 1913, en français.

Les Annuaire statistiques de la Suède et du Venezuela pour 1915.

L'Instruction primaire en Uruguay.

Le rapport sur les statistiques du travail au Massachusetts en 1914.

M. F. FAURE présente ensuite à la Société un essai d'atlas statistique de l'Indo-Chine française, où M. Henri BRENIER, chef du Service des Affaires économiques au gouvernement général, ancien directeur de la Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine, étudie l'Indo-Chine non seulement au point de vue de sa géographie physique et de sa population, mais aussi de son administration, de ses finances, de son agriculture et de son commerce.

M. F. Faure fait connaître qu'il s'acquitte de cette présentation au lieu et place de M. DOUMER, de qui M. Henri BRENIER fut le très actif collaborateur; son travail est de premier ordre, non seulement pour les matières qui

y sont traitées et dont l'importance démographique, sociologique et économique est capitale, mais par la clarté des classifications adoptées, la logique de la méthode d'exposition, la précision du texte qu'illustrent plus de trente cartes et près de cent graphiques.

M. BRENIER se fait moins d'illusions que personne sur la relativité de la valeur de certaines statistiques et il insiste notamment sur les difficultés que l'on rencontre dans l'établissement des statistiques de population; quoi qu'il en soit, son essai d'atlas de l'Indo-Chine restera comme un ouvrage classique.

M. F. FAURE, se référant d'autre part aux paroles que vient de prononcer M. le Secrétaire général concernant l'étude de M. D'EICHTHAL sur le coût de la guerre, exprime l'avis qu'on ne saurait traiter actuellement de sujet plus important et plus ardu. Personne n'était plus compétent pour l'aborder que M. D'EICHTHAL, savant théoricien à qui la pratique des affaires n'est pas étrangère. Malgré tout ce qu'il a ajouté à la documentation considérable qui a déjà paru sur cette question, à l'énorme littérature qu'elle a inspirée, la matière ne semble cependant pas encore épuisée : on pourrait faire un pas de plus dans la voie tracée et l'orateur demande à la Société de mettre le sujet à l'ordre du jour de l'une de ses séances. Il ne s'agit point, bien entendu, de chercher à tenter des évaluations qui sont à l'heure actuelle et pour fort longtemps encore rigoureusement impossibles, mais de travailler à l'établissement des cadres de l'enquête à poursuivre ultérieurement et notamment d'arrêter une classification logique et rigoureuse des éléments de charges.

M. le PRÉSIDENT croit pouvoir répondre que tous les membres de la Société sont d'accord pour acquiescer à la proposition formulée en dernier lieu par M. F. FAURE.

L'ordre du jour des séances de la Société est assez chargé jusqu'aux vacances; il y a lieu de penser qu'aussitôt après la rentrée, l'état des communications encore inscrites permettra de faire place au sujet envisagé. M. le Président exprime l'espoir que M. F. FAURE voudra bien s'entendre avec M. D'EICHTHAL pour le présenter à ses collègues.

COMMUNICATION DE M. R.-G. LÉVY SUR LES « RESSOURCES FINANCIÈRES DES BELLIGÉRANTS »

M. le Président donne la parole à M. R.-G. LÉVY pour sa communication.

M. R.-G. LÉVY présente à la Société de Statistique un travail relatif aux ressources financières des belligérants. Il indique les difficultés du problème en rappelant tous les éléments qu'il faudrait faire entrer en ligne de compte si l'on voulait dresser un bilan complet du coût de la guerre. Mais il bornera sa tâche à rapprocher des dépenses effectuées à ce jour les ressources réunies par chacun des Gouvernements.

France. — Pour la France, on a évalué les dépenses mensuelles à 1 milliard 200 millions de francs, ce qui, pour une année de guerre, représenterait un total de 15 milliards. Pour couvrir ce budget extraordinaire, la France a eu recours exclusivement à l'emprunt. Il était difficile, en présence surtout du fait que plusieurs départements sont encore occupés par l'ennemi, d'établir des impôts nouveaux, même des surtaxes d'impôts anciens. Il a fallu, en présence des circonstances, renvoyer au 1^{er} janvier 1916 l'entrée en vigueur de l'impôt général sur le revenu voté en mars 1914 et dont la mise à exécution avait été fixée au 1^{er} janvier 1915.

Le Gouvernement français s'est procuré des capitaux de deux façons :

- 1^o Par les avances de la Banque de France;
- 2^o Par l'émission de bons et d'obligations du Trésor.

Déjà en 1911 une convention était intervenue entre le ministre des Finances et la Banque, par laquelle celle-ci s'engageait à mettre à la disposition du Gouvernement, en cas de mobilisation, une somme de 2 milliards 900 millions

(le complément des 3 milliards étant fourni par la Banque de l'Algérie). Cette avance est indépendante du prêt sans intérêt de 200 millions, qui n'est exigible que le 31 décembre 1920, à l'expiration de la concession de la Banque. Par une convention du 21 septembre 1914, le chiffre de l'avance a été porté à 6 milliards de francs; le taux d'intérêt en est fixé à 1 % l'an; il sera porté à 3 % à partir de l'année qui suivra celle pendant laquelle la paix aura été conclue. La différence de 2 % devra être appliquée à l'amortissement de la dette d'État et aussi au remboursement éventuel des pertes que la Banque aurait subies du chef de son portefeuille d'effets prorogés. Afin de permettre à la Banque d'effectuer ces avances, le maximum de sa circulation a été porté à 12 milliards de francs.

Parallèlement, le Trésor émettait des bons. La loi de finances du 15 juillet 1914 autorisait l'émission de ceux-ci pour une somme de 600 millions, qui fut, dès le 1^{er} septembre, portée à 940 millions. Un décret du 3 décembre fixa à 1 milliard 400 millions le maximum de ces bons, qui portent désormais le nom de « Bons de la Défense nationale » et qui peuvent être créés à des échéances variant entre trois et douze mois. Le taux d'intérêt est fixé à 4 % l'an pour les bons à trois mois, et à 5 % pour les bons de six mois à un an. La loi du 26 décembre 1914 en a porté le chiffre à 2 milliards 500 millions; ce total a été élevé en février à 3 milliards 500 millions et en mars 1915 à 4 milliards 500 millions de francs.

A côté de ces bons, il a été créé des obligations 5 % dites également « de la Défense nationale »; elles portent des coupons semestriels payables le 16 février et le 16 août de chaque année. Elles sont amortissables au plus tard en 1925, mais l'État a la faculté de les rembourser à toute époque à partir de 1920.

En résumé, si une année de guerre se terminant le 31 juillet 1915 doit coûter 15 milliards, ceux-ci auront été vraisemblablement fournis au Gouvernement français à raison de :

- 6 milliards par l'avance de la Banque à l'État;
- 4 milliards 500 millions pour les bons de la Défense nationale, et
- 4 milliards 500 millions pour les obligations de la Défense nationale.

Angleterre. — Le coût journalier de la guerre, pour l'Angleterre, n'a cessé d'augmenter depuis le début, en raison de la croissance régulière de ses effectifs qui mettront bientôt son armée continentale sur un pied comparable à celui des autres grandes nations européennes. On croit qu'elle dépense mensuellement environ 1 milliard 500 millions de francs; mais, comme les dépenses des premiers mois ont été moins fortes, on peut évaluer à 16 milliards environ le total des sommes qui lui seront nécessaires pour les premiers douze mois de guerre.

La Grande-Bretagne a suivi, pour se procurer des ressources, un système différent du nôtre: elle a eu recours à la fois à l'impôt et à l'emprunt; elle n'a rien demandé à la Banque d'Angleterre, dont le fonctionnement, en temps de guerre, est resté ce qu'il était en temps de paix; le cours forcé n'a pas été établi: le billet de banque continue à être remboursable en or à vue. Toutefois, en présence des demandes soudaines de fonds qui se sont produites sur la place de Londres dans les premiers jours d'août, le Gouvernement anglais a cru devoir procéder à l'émission de billets d'État, ce qu'il n'avait jamais fait jusque-là; il a émis des petites coupures de £ 1 et de 10^{sh}, dont le total ne dépasse pas d'ailleurs à l'heure qu'il est 40 millions de livres sterling, soit 1 milliard de francs. Ce n'est pas un papier-monnaie qu'il a ainsi créé, puisqu'il a eu soin de constituer et d'augmenter régulièrement l'encaisse métallique destinée à garantir spécialement cette circulation de papier; elle s'élève déjà à 28 millions de livres sterling, soit 700 millions de francs; près des trois quarts des billets d'État sont donc représentés par du numéraire immobilisé à cet effet.

Les premiers besoins de la guerre ont été couverts par des émissions de bons du Trésor que le chancelier de l'Échiquier émettait par l'intermédiaire de la

Banque d'Angleterre suivant le procédé depuis longtemps en vigueur : il faisait annoncer le montant des bons à six mois ou à un an qu'il désirait négocier et il invitait les adjudicataires à se présenter. Les bons étaient adjugés jusqu'à concurrence de la quantité indiquée, aux offres les plus avantageuses, c'est-à-dire à ceux des adjudicataires qui se contentaient de l'intérêt le plus faible. Au cours des derniers mois de 1914, le chancelier de l'Échiquier a pu ainsi se procurer près de 80 millions de livres sterling (2 milliards de francs) à des taux d'intérêt extrêmement modérés. Depuis quelques semaines, ce système a été changé : désormais le Gouvernement fixe lui-même le taux d'intérêt des bons qu'il veut émettre ; il invite les soumissions à ce taux fixe, se réservant de les servir jusqu'à concurrence du montant qu'il désire emprunter.

Au mois de novembre 1914, l'Angleterre a émis le plus grand emprunt qui ait encore jamais paru sur une place financière : elle a émis en souscription 350 millions de livres sterling (8 milliards 750 millions de francs) d'une rente 3 1/2 % remboursable au plus tôt en 1925 ou au plus tard en 1928, au prix de 95 %. En tenant compte de la prime de remboursement, cela représente un revenu d'à peu près 4 %, mais l'impôt sur le revenu réduit ce taux. Il le réduit d'autant plus que, parmi les augmentations d'impôts votées par le Parlement anglais au mois de novembre 1914, figure une élévation importante de l'*income tax*, qui est dans certains cas presque doublée par rapport à l'état de choses antérieur. Un droit supplémentaire de 1/2 penny par demi-pinte de bière et de 3 pence par livre de thé contribue à fournir au Trésor britannique un ensemble de ressources qui augmentent les revenus annuels de l'Échiquier de 65 millions de livres sterling (plus de 1 milliard 600 millions de francs).

Russie. — Le budget de 1914 s'équilibrait en recettes et en dépenses à 3 milliards 500 millions de roubles. En outre, le pays avait des réserves considérables consistant en or déposé à la Banque impériale de Russie ou figurant à son crédit chez ses correspondants de Paris, de Londres et de Berlin. Une autre réserve latente résultait du fait que la Banque impériale avait une circulation inférieure à son encaisse et était par conséquent en mesure d'étendre considérablement le chiffre de ses billets. Aux premiers bruits de guerre, le ministre des Finances de Petrograd eut soin de rapatrier tous ses dépôts allemands. La Banque de Russie fut autorisée, à deux reprises différentes, à augmenter de 1 milliard 500 millions de roubles chaque fois sa circulation. D'autre part, le Gouvernement se procura, par l'émission de bons de Trésor ou de rentes intérieures 5 % au cours du second semestre de 1914, une somme de 1 milliard 700 millions de roubles. Pour acheter en Angleterre les approvisionnements dont il avait besoin, il fit sur la place de Londres deux émissions de bons du Trésor remboursables en livres sterling pour une somme de 1 milliard de francs environ. Un arrangement intervenu entre la Banque de France et la Banque de Russie mit à la disposition de cette dernière, à Paris, une somme d'un demi-milliard de francs, qui a permis aux banques russes de régler le compte de leurs acceptations vis-à-vis des banques françaises. Tels sont les principaux moyens par lesquels la Russie a jusqu'à ce jour couvert ses dépenses de guerre, qu'on évalue à 1 milliard 200 millions de francs par mois.

Dès le mois de novembre 1914, le ministre des Finances a pris une série de dispositions consistant surtout en augmentations des taxes déjà existantes, qui doivent procurer au budget de 1915 un supplément de ressources de 500 millions de roubles. Comme il a été, d'autre part, réalisé des économies pour une somme à peu près équivalente, cela permet d'équilibrer le budget de 1915, arrêté à la somme de 3 milliards de roubles, en dépit de la suppression de la majeure partie de la recette provenant du monopole de l'alcool ; cette grande réforme, qui a les conséquences les plus heureuses pour le peuple russe, a creusé dans le budget un trou de 700 millions de roubles ; mais ce déficit est bien peu de chose en comparaison des bienfaits qui résultent pour la nation de la suppression de la consommation de l'alcool.

Allemagne. — Le Gouvernement impérial a demandé successivement pour les frais de guerre deux crédits de 5 milliards de marks, puis, au mois de mars 1915, un troisième crédit de 10 milliards, ce qui porte le total à 20 milliards de marks. Il n'a pas été institué d'impôts nouveaux; c'est exclusivement à l'emprunt que les ressources nécessaires ont été demandées.

Dès le mois de septembre 1914, l'Empire a mis en souscription publique 1 milliard de marks de bons du Trésor échéant de 1918 à 1920 et une rente de 5 % non remboursable avant 1924, les deux au prix de 97 1/2 %. D'après les communiqués officiels, les souscriptions se seraient élevées à plus de 4 milliards de marks; mais il faut observer que ces souscriptions, en admettant la sincérité des déclarations officielles, n'ont été obtenues que grâce aux avances faites avec la plus grande libéralité, par les Caisses de prêts, à tous ceux qui désiraient souscrire. Les Caisses de prêts organisées au lendemain de la déclaration de guerre, sont réparties sur tout le territoire de l'Empire, elles émettent des bons qui ont cours légal, qui peuvent être échangés contre des billets de la Banque impériale, bien qu'ils n'aient d'autre gage que les marchandises ou les titres remis en garantie par leurs emprunteurs. D'autre part, l'Empire a augmenté l'émission des bons de caisse qu'il avait créés pour la première fois en 1871, et dont la quantité n'avait pas été augmentée jusqu'en 1913.

Au mois de février 1915, l'Empire a fait un nouvel appel au crédit en émettant des bons du Trésor 5 % remboursables cette fois en 1921-1922 et une rente perpétuelle de 5 % non remboursable avant 1924. Une pression énergique fut exercée sur les particuliers, les sociétés, les caisses d'épargne, pour les engager à souscrire; on invitait en particulier les souscripteurs du premier emprunt à mettre leurs titres en gage pour souscrire au moyen d'avances ainsi obtenues ceux du second emprunt.

Autriche. — L'Autriche et la Hongrie qui, au cours des deux années ayant précédé la guerre actuelle, avaient déjà eu recours à de nombreuses émissions de bons du Trésor, n'ont fait encore qu'une seule fois appel au crédit pour couvrir leurs dépenses de guerre: l'Autriche a émis des bons du Trésor 5 1/2 % et la Hongrie une rente perpétuelle 6 %, l'une et l'autre au cours de 97 1/2 %. Les communiqués officiels assurent qu'il a été placé pour 1 milliard de couronnes de rente hongroise et 2 milliards de bons autrichiens. Il est difficile de contrôler l'exactitude de ces chiffres, d'autant plus que la banque d'émission de l'Empire, Banque austro-hongroise, a cessé depuis le mois d'août 1914 de publier ses bilans, dont l'examen pourrait donner quelques renseignements sur l'intervention du papier-monnaie dans le soi-disant succès des emprunts austro-hongrois.

Conclusion. — De cet exposé d'ensemble, il résulte que la politique financière des trois puissances de la Triple Entente a été bien supérieure à celle de l'Allemagne et de l'Autriche; ni la France, ni l'Angleterre, ni la Russie n'ont eu recours aux créations artificielles des Caisses de prêts, dont les bons ont singulièrement affaibli l'ensemble de la circulation fiduciaire de ces deux Empires du Centre de l'Europe. Un jugement sur la valeur de ces procédés a d'ailleurs été porté par l'ensemble du monde financier, puisque le billet allemand perd d'ores et déjà 12 % et le billet autrichien 25 % de leur valeur sur le marché des changes internationaux. Telle est la constatation la plus claire de la faiblesse financière dont ces deux Empires ont fait preuve, et qui contraste avec la puissance économique de la Triple Entente.

M. Maurice BELLOM, président, à la suite de la communication de M. R.-G. LÉVY, prononce l'improvisation suivante :

« C'est une véritable banalité d'exprimer à notre éminent vice-président notre gratitude pour une communication dont le titre seul éveillait la certitude d'un nouveau témoignage de la compétence technique basée sur l'expérience et de la science financière puisée dans l'alliance la plus heureuse de la théorie

et de la pratique. Mais, selon la célèbre expression de Bastiat, à côté de ce que l'on voit se trouve ce que l'on ne voit pas. Pour M. R.-G. LÉVY, c'est l'union du savoir le plus profond et de la philanthropie la plus pure. Vous en connaissez les manifestations dans sa lutte infatigable contre les fléaux de l'alcoolisme et de la dépopulation dont l'Académie des Sciences morales vient de recueillir le plus vibrant écho. Mais peut-être est-ce le privilège de quelques amis de connaître la forme la plus touchante de l'initiative d'un patriote qui a consacré au soulagement des blessés non seulement sa fortune, mais encore son foyer et sa famille, avec autant de générosité que de tolérance dans le plus scrupuleux respect des croyances de chacun.

« Au reste, cette association de l'esprit statistique et de l'idéal, dont je vous entretenais dès l'ouverture de ma présidence, n'est-elle pas surprenante chez un lettré qui fonde son idéal sur la culture classique, non seulement recueillie dans l'enceinte du collège et attestée par les plus brillants succès au concours général, mais encore sur les enseignements du foyer paternel, où le chef de famille, au lendemain de l'année terrible, préparait ma génération, par la diffusion des langues vivantes, à la revanche que nous obtenons aujourd'hui.

« Je demande à mon savant maître de vouloir bien excuser l'atteinte que je porte avec tant de hardiesse à la modestie de son attitude. Il comprendra, je l'espère, que je n'ai pu résister à l'impérieux désir de m'acquitter d'un devoir de gratitude pour la mémoire du vénéré professeur Benjamin LÉVY, dont les livres, après avoir été les éducateurs de ma jeunesse, me servent encore à l'instruction de l'un de mes propres enfants. Puisse l'exemple du père être aussi fécond que celui du fils pour éclairer le patriotisme de ceux qui, dans des élans irréfléchis, méconnaissent l'utilité de la langue de nos ennemis tant au cours des hostilités qu'au lendemain de la paix pour recueillir et développer le fruit de la victoire finale. »

La séance est levée à 19^h 15.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
Maurice BELLOM.
